

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit VERIMARK

#### Autres moyens d'identification

Code du produit 50000081

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Insecticide
Restrictions d'emploi recommandées	Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur FMC Agricultural Solutions A/S  
Thyborønvej 78  
Harbøre, DK-7673  
Danemark

Téléphone: +45 9690 9690  
Téléfax: +45 9690 9691  
Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com (Informations générales sur l'e-mail)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:  
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24) :+32 14 58 45 45  
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)

Urgence médicale:  
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24) :+32 14 58 45 45  
Belgium: +32 70 245 245  
Luxembourg: +352 8002 5500  
All other countries: +1 651 / 632-6793 (Collect)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1      H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1      H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Intervention:**  
P391 Recueillir le produit répandu.

##### Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Pour les phrases spéciales (SP) et les intervalles de sécurité, consultez l'étiquette.

#### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version 1.0      Date de révision: 12.01.2022      Numéro de la FDS: 50000081      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.01.2019

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Cyantraniliprole	736994-63-1	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 10 - < 20
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10  Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,05 %	>= 0,0025 - < 0,025

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

la lutte contre l'incendie : égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Oxydes d'azote (NOx)  
Composés chlorés  
Cyanure d'hydrogène  
Oxydes de carbone  
Composés de brome

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version 1.0 Date de révision: 12.01.2022 Numéro de la FDS: 50000081 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 01.01.2019

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
propane-1,2-diol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	168 mg/m3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version 1.0      Date de révision: 12.01.2022      Numéro de la FDS: 50000081      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.01.2019

	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,81 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,966 mg/kg

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
propane-1,2-diol	Eau douce	260 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	183 mg/l
	Eau de mer	26 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	20 g/l
	Sédiment d'eau douce	572 mg/kg
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Sédiment marin	57,2 mg/kg
	Sol	50 mg/kg
	Eau douce	0,00403 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/l
	Sédiment marin	0,00499 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains  
Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

---

Aspect	:	liquide
Couleur	:	blanc cassé
Odeur	:	inodore
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	Non disponible pour ce mélange.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Non disponible pour ce mélange.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Non disponible pour ce mélange.
Point d'éclair	:	> 98 °C
Température de décomposition	:	Non disponible pour ce mélange.
pH	:	7,3 Concentration: 10 g/l (en dispersion)
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	474,3 mPa.s 50 rpm
Viscosité, cinématique	:	444 mm <sup>2</sup> /s
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	dispersable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non disponible pour ce mélange.
Pression de vapeur	:	Non disponible pour ce mélange.
Densité relative	:	1,068 (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	non déterminé

### 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
-----------	---	--------------



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

---

Propriétés comburantes	:	Le produit n'est pas oxydant.
Inflammabilité (liquides)	:	Ne devrait pas être inflammable
Auto-inflammation	:	> 800 °C
Taux d'évaporation	:	Non disponible pour ce mélange.

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425  
BPL: oui  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 3,7 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Composants:

#### **Cyantraniliprole:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,2 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### **1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 490 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
BPL : oui  
Remarques : (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version 1.0      Date de révision: 12.01.2022      Numéro de la FDS: 50000081      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.01.2019

---

### Composants:

#### **Cyantraniliprole:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
BPL : oui  
Remarques : (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Composants:

#### **Cyantraniliprole:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : N'est pas classé comme irritant  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

#### **1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:**

Espèce : Cornée bovine  
Méthode : OCDE ligne directrice 437  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Espèce : Lapin  
Méthode : EPA OPP 81-4  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version 1.0      Date de révision: 12.01.2022      Numéro de la FDS: 50000081      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.01.2019

---

### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Type de Test : Test sur ganglions lymphatiques locaux  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau.  
BPL : oui  
Remarques : (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Composants:

##### **Cyantraniliprole:**

Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### **1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : FIFRA 81.06  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène.

#### Composants:

##### **Cyantraniliprole:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

##### **1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

---

Type de Test: Test de Ames  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée  
Espèce: Rat (mâle)  
Type de cellule: Cellules du foie  
Voie d'application: Ingestion  
Durée d'exposition: 4 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 486  
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Remarques : Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être cancérogène.

#### **Composants:**

##### **Cyantranilprole:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Le produit ne contient aucun ingrédient ayant des effets indésirables sur la reproduction.

#### **Composants:**

##### **Cyantranilprole:**

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

- Evaluation sement comme toxique pour la reproduction

### **1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle  
Voie d'application: Ingestion  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids corporel mg / kg  
Fertilité: NOAEL: 112 Poids humide mg / kg  
Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de reproduction.  
Méthode: OPPTS 870.3800  
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction  
- Evaluation

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### **Composants:**

##### **Cyantraniliprole:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### **Composants:**

##### **Cyantraniliprole:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### **1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **Cyantraniliprole:**

Espèce	: Rat
NOAEL	: > 1.000 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 28 d
Méthode	: OCDE ligne directrice 407
Symptômes	: augmentation du poids du foie
Remarques	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 15 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 28 d
Méthode	: OCDE ligne directrice 407
Symptômes	: Irritation

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 69 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 90 d
Symptômes	: Irritation, Perte de poids corporel

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation	: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques	: Donnée non disponible
-----------	-------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 99 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,0421 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 66,3 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,00656 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 207  
BPL:oui  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: 0,00218 mg/kg  
Durée d'exposition: 96 h  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Espèce: Abeilles mellifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 213  
BPL:oui  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

DL50: 0,00355 mg/kg  
Durée d'exposition: 96 h  
Point final: Toxicité aiguë par contact  
Espèce: Abeilles mellifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 213  
BPL:oui  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Composants:

#### **Cyantranilprole:**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 12,6 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,0204 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 13 mg/l Durée d'exposition: 72 h  CE50r (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): > 12,1 mg/l Durée d'exposition: 7 jr
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 2,9 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Cyprinodonte à tête de mouton
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,00656 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50: > 0.0934 µg/bee Durée d'exposition: 48 h Point final: Toxicité aiguë par contact Espèce: Abeilles mellifères  DL50: > 0.1055 µg/bee Durée d'exposition: 48 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Espèce: Abeilles mellifères

DL50: 2.250 mg/kg  
Espèce: *Colinus virginianus* (Colin de Virginie)

### 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodonte à tête de mouton): 16,7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique
- CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 2,15 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie )): 2,9 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 0,070 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 0,04 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 24 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Inhibition de la respiration  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- CE50 (boue activée): 12,8 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Inhibition de la respiration  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit:

- Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Remarques: Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.  
Le produit contient de petites quantités de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

---

dans les stations d'épuration des eaux usées.

### Composants:

#### **Cyantraniliprole:**

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

#### **1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:**

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.  
Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

### Composants:

#### **Cyantraniliprole:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Facteur de bioconcentration (FBC): < 1  
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,97 (22 °C)  
pH: 4

log Pow: 2,07 (22 °C)  
pH: 7

log Pow: 1,74 (22 °C)  
pH: 9

#### **1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Durée d'exposition: 56 jr  
Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62  
Méthode: OCDE ligne directrice 305  
Remarques: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,7 (20 °C)  
pH: 7

log Pow: 0,99 (20 °C)  
pH: 5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

---

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Ce produit ne devrait pas être mobile dans les sols.  
Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

#### Composants:

##### **Cyantranilprole:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Ce produit ne devrait pas être mobile dans les sols.

##### **1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 9,33, log Koc: 0,97  
Méthode: OCDE ligne directrice 121

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bioaccumulable (vPvB).

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement.  
Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : UN 3082  
ADR : UN 3082  
RID : UN 3082  
IMDG : UN 3082  
IATA : UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Cyantraniliprole)
- ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Cyantraniliprole)
- RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Cyantraniliprole)
- IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

---

N.O.S.  
(Cyantraniliprole)

**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(Cyantraniliprole)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 9  
**ADR** : 9  
**RID** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Divers

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Divers

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

#### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants	:	Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

organiques persistants (refonte)

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- |       |  |
|-------|--|
| TCSI  | : Listé ou en conformité avec l'inventaire   |
| TSCA  | : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.  |
| AIRC  | : N'est pas en conformité avec l'inventaire  |
| DSL   | : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.<br><br>3-BROMO-1-(3-CHLORO-2-PYRIDYL)-4'-CYAN-2'-METHYL-6'-(METHYLCARBAMOYL)-1H-PYRAZOLE-5-CARBOXANILIDE<br>ACTI-GEL 208 (ACTIVE MINERALS) |
| ENCS  | : N'est pas en conformité avec l'inventaire  |
| ISHL  | : N'est pas en conformité avec l'inventaire  |
| KECI  | : N'est pas en conformité avec l'inventaire  |
| PICCS | : N'est pas en conformité avec l'inventaire  |
| IECSC | : N'est pas en conformité avec l'inventaire  |
| NZIoC | : N'est pas en conformité avec l'inventaire  |
| TECI  | : N'est pas en conformité avec l'inventaire  |



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## VERIMARK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	12.01.2022	50000081	Date de la première version publiée: 01.01.2019

(quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations : voir texte créé par l'utilisateur

### Classification du mélange:

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

### Préparé par

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

BE / FR